

**CONVENTION SIEL BLEU**

La Présidente du CCAS de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 novembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président et au Vice-Président du Centre communal d'action sociale en application des articles R123-21 et suivants du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que les Résidences pour personnes âgées, en qualité d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), doivent concourir au bien-être et à la prévention de l'autonomie de leurs résidents, notamment par la mise en place d'actions collectives,

Vu le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu avec le Conseil départemental de l'Oise, comprenant notamment le financement d'un atelier hebdomadaire,

**DECIDE**

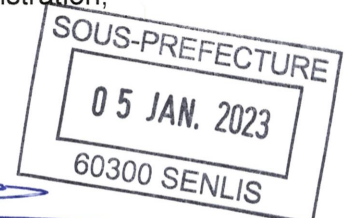
**Article 1 :** La convention avec l'Association SIEL BLEU, 30 rue Charles Floquet à AMIENS, représentée par Jean-Michel RICARD, son Président, est renouvelée en 2023 pour l'organisation d'un atelier hebdomadaire « Gym Prévention Santé », le mardi de 9h30 à 10h30 au sein de la RPA Les Hortensias.

**Article 2 :** La prestation sera facturée sur la base de 57 € par séance (exonération de TVA, article 261-7-1° du CGI), auxquels s'ajoute l'adhésion annuelle pour un montant de 15 €.

**Article 3 :** La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil d'administration.

Fait à Crépy-en-Valois, le 30 décembre 2022.

Par délégation du Conseil d'administration,  
La Présidente, Virginie DOUAT



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

**0 5 JAN 2023**